



PROCES VERBAL DE SEANCE DU 16 JANVIER 2017

Etaient présents : MALAVIEILLE Patrick, Maire

Mme M : SOUSTELLE Marie-Claude, PEREZ Joseph, ARCANGIOLI Annie, FAURE Allain, MILLOT Sophie, MAHOUCHE Youssef, MONTENEZ Karine, ~~DART Didier~~, ~~FERNANDEZ Martine~~, ~~CASADO Nicolas~~, ~~DUMAS Anne-Claire~~, BRUN Christian, BEDJAOUI Aziza, BAUDUCCO Claude, ~~EUGENE Pascale~~, JOUVERT Norbert, PORTALEZ Marie-Line, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, SERRANO André, JAUZIN Michelle, BRUN André, ~~BOUX Ludovic~~, ~~JOUE Rosemonde~~, ~~ANDRE-MARTIN Colette~~, ~~IRLES Colette~~, ~~CHAPUS Jean-Louis~~, NOUI Mohamed

Avaient donné procuration de vote :

CASADO Nicolas	à	MAHOUCHE Youssef
FERNANDEZ Martin	à	SOUSTELLE Marie-Claude
DART Didier	à	PEREZ Joseph
EUGENE Pascale	à	SERRANO André
DUMAS Anne-Claire	à	FAURE Allain

Absents : Mesdames JOUVE, ANDRE-MARTIN, IRLES, Messieurs CHAPUS, NOUI, BOUX

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Maire, avant d'aborder la séance, se félicite du retour de Madame Michèle JAUZIN et lui souhaite un prompt rétablissement.

Monsieur le Maire donne lecture d'un message électronique émis par Monsieur BOUX, Président du Groupe « Union pour le Renouveau ». Son contenu porte sur la date avancée de la séance par rapport au calendrier prévisionnel et la réception tardive de la convocation pour la séance.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un calendrier prévisionnel et non-officiel. Ensuite, la séance a dû être avancée suite à une demande de monsieur le trésorier par rapport à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire ajoute, pour répondre aux dysfonctionnements administratifs soulevés, que Madame ANDRE-MARTIN a reçu, à son adresse en région parisienne, ladite convocation un jour avant les élus de la commune.

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal de la séance du 29 novembre dernier.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire propose l'ajout de deux questions complémentaires à l'ordre du jour. La première consiste à corriger la décision du 29 novembre dernier sur l'indemnité accordée au comptable et la seconde concerne une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**



Monsieur le Maire, avant d'aborder l'ordre du jour, présente ses vœux aux élus, à leur famille, au public présent ainsi qu'à toutes les personnes de la commune. En souhaitant que l'année 2017 apporte à la ville prospérité et une avancée pour ses dossiers.

Monsieur le Maire indique que l'astreinte a été mobilisée toute la journée du dimanche suite à la tombée de flocons de neige.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de l'EHPAD pour les 5 années à venir. Monsieur le Maire, bien que l'établissement soit devenu EHPAD autonome sous la tutelle de la F.P.H, souhaite suivre son évolution. Il revient sur l'historique de la structure et ses objectifs. A ce jour elle accueille 99 résidents dont la moyenne d'âge est de 86 ans.

La commune compte 921 personnes de + 75 ans, 1 391 ont plus de 65 ans 497 vivent seuls. Le projet présenté se décline en 15 axes d'actions.

Monsieur le Maire souhaite rendre hommage au personnel de l'EHPAD et à son directeur pour l'investissement auprès des résidents.

S'agissant d'un donné acte, cette question n'appelle pas au vote.

Monsieur le Maire fait un point sur la fusion avec Alès Agglomération. Avec Monsieur PEREZ et Madame ARCANGIOLI, ils ont assisté au premier conseil communautaire dont l'ordre du jour portait sur la désignation des vice-présidents. Il indique que les 3 représentants défendront rigoureusement les intérêts de la commune et travailleront sur un projet de territoire.

Monsieur le Maire évoque la question de la gouvernance et les décisions prises. Par ailleurs, il a été proposé aux maires du Pays Grand'Combien de se réunir mensuellement pour faire un point sur les dossiers.

Monsieur le Maire indique que les locaux de la Communauté du Pays Grand'Combien seront rapidement utilisés. Il évoque les pistes de réflexion. Il aborde également la question de l'attribution des subventions aux associations du Pays Grand'Combien.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

I - Décision modificative

Monsieur Youssef MAHOUCHE, Conseiller Municipal, rappelle les termes de l'article L.1612.11 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ainsi il propose d'adopter, afin de provisionner le chapitre 12, la décision modificative suivante :

Compte 64 111	20 876,93 €
Compte 60 632	- 10 000,00 €
Compte 6064	- 5 000, 00 €
Compte 61 5231	- 5 876,93 €

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

II - Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement

Monsieur Youssef MAHOUCHE, Conseiller Municipal, rappelle les termes de l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cet article autorise la mise en recouvrement, la liquidation et le mandatement des dépenses de la section d'investissement dans la limite des ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors crédits afférents au remboursement de la dette.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

III – Encaissement des droits d'inscription pour les festivités

Monsieur Youssef MAHOUCHE, Conseiller Municipal, indique que des droits d'inscription peuvent être réglés par chèque à l'occasion des manifestations suivantes : les fêtes de Sainte-Barbe et de Charbon Ardent, le concours de Belote, le concours de chant, la



participation des comités d'entreprises aux réductions des tickets de manège.

Monsieur MAHOUCHE propose de délibérer pour l'encaissement de ces recettes au compte 6232

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

IV – Demande de participation au titre des amendes de police

Monsieur Youssef MAHOUCHE, Conseiller Municipal, indique que les collectivités territoriales, en application de l'article L.2334-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, peuvent bénéficier de produits issus de la répartition des amendes de police relative à la circulation routière.

Monsieur Youssef MAHOUCHE propose de déposer auprès du Conseil Départemental une demande de participation pour le projet de mise en sécurité de l'avenue Feydédié. Il s'agit de la fourniture et de la pose de ralentisseurs, probablement de type « coussins berlinois », pour un montant total de 9 400 € HT soit 11 280 € TTC.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

V – Cession de véhicules à Alès Agglomération

Monsieur Youssef MAHOUCHE, Conseiller Municipal, indique que la commune, lors de la création de la communauté de communes du Pays Grand'Combien et pour l'exercice des missions transférées, a cédé à titre gratuit les véhicules suivants :

- Renault type « Express » immatriculé 9321 TM 30
- Renault type « Traffic-benne » immatriculé 5156 TM 30
- Renault type « camion-poubelle » immatriculé 9856 WX 30
- Renault type « Kangoo » immatriculé 6410 WL 30

Monsieur Youssef MAHOUCHE indique que la commune est toujours propriétaire. Du fait de la fusion de l'EPCI, il propose d'une part de céder ces véhicules à Alès Agglomération et d'autre part, de les sortir de l'inventaire des biens communaux.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VI – Prescription d'une révision allégée du PLU

Monsieur Joseph PEREZ, Adjoint au Maire, propose de prescrire une révision allégée du PLU ayant objet unique l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la zone Nph lieu-dit « Grand'Baume ». La commune réfléchit depuis 2015 sur ce dossier aujourd'hui porté par la société URBASOL.

Monsieur PEREZ indique que la commune répondra ainsi aux objectifs du Grenelle de l'Environnement en matière de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serres portant à 23 % la part d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique en 2020.

Monsieur PEREZ énumère les étapes de la procédure et les moyens d'information et les modalités de concertation publique.

Monsieur PEREZ rappelle que la commune s'est fait assister par le cabinet ORGECO pour la réalisation des études nécessaires. Ce cabinet a accompagné la commune dans la rédaction du PLU.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VII – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Monsieur PEREZ, Adjoint au Maire, indique que la loi ALUR modifie l'article 136 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle donne aux EPCI la compétence en matière du Plan Local d'Urbanisme. Cette compétence sera effective à l'expiration du délai de 3 ans après adoption de la loi en faveur des intercommunalités qui ne l'ont pas déjà acquises excepté si 25% des communes représentant 20% de la population ont délibéré négativement dans les 3 mois précédents la date butoir du 27 mars 2017.



Monsieur PEREZ, comme la plupart des communes composantes Alès Agglomération, propose de s'opposer au transfert du PLU.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VIII – Eco-quartier : notification d'attribution d'une offre retenue

Monsieur PEREZ, Adjoint au Maire, rappelle la volonté de la commune de se faire assister pour la conduite des opérations externes de sa mission globale de maîtrise d'œuvre. A cet effet, la proposition du bureau d'étude « l'atelier du Rouget » avait été retenu. Courant 2016 des démarches d'études préalables ont été conduites par ces professionnels. Le montant du marché s'élève à 660 315 € HT auxquels s'ajoutent es frais afférents à la mission d'enquête soit 91 000 € HT.

Monsieur PEREZ propose, au regard des montants validés le 29 novembre dernier en matière de délégation pour les marchés publics, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cette attribution.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

IX – Tableau des emplois de la collectivité

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois de la collectivité en supprimant les postes non affectés et ce pour correspondre au plus près à la structure des services. Il les énumère ainsi que leur nombre. Le Comité Technique a validé cette proposition.

Monsieur le Maire rappelle que ce document est annexé au budget primitif de la collectivité.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

X – Acceptation d'un don d'une œuvre

Monsieur le Maire fait part du souhait de Madame Josette HENRY de perpétuer le souvenir et de faire connaître à un large public l'œuvre de son époux Monsieur Pierre HENRY. A cet effet, elle effectue une donation du fonds à la commune du tableau « tous les Sarajevo du monde ».

Monsieur le Maire propose d'accepter ce don et d'intégrer l'œuvre à l'inventaire des biens de la commune.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

XI – Droit Individuel de Formation pour les élus

Monsieur le Maire indique que depuis le 1^{er} janvier 2016, au regard de la loi n°2015-366, les membres du Conseil Municipal bénéficient d'un droit individuel de formation pour les élus d'une durée de 20 heures cumulables sur toute la durée du mandat. L'utilisation est possible depuis le 1^{er} janvier 2017.

Monsieur le Maire cite les formations éligibles au DIF à savoir : celles relatives à l'exercice du mandat dispensées par un organisme agréé par le Ministère de l'intérieur et celles permettant d'acquérir des compétences nécessaires à la réinsertion professionnelle à l'issue du mandat.

Le DIF est financé par une cotisation obligatoire annuelle, dont le taux de 1 % est prélevé sur le montant annuel brut de leurs indemnités de fonction, majorations comprises.

Les cotisations sont versées à la Caisse des Dépôts et Consignations qui a créé un fonds particulier. Cette caisse assure la gestion administrative, technique et financière du fonds et instruit les demandes. Le fonds prend en charge les frais liés à la formation et à ses déplacements.

Monsieur le Maire explique la procédure d'inscription à une formation.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**



XII – Modification du règlement intérieur de l'assemblée délibérante

Monsieur le Maire, au regard des termes de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, propose de modifier le règlement intérieur des séances de l'assemblée délibérante validé le 24 juin 2014.

Ainsi, il propose de dématérialiser sur les adresses internet des conseillers municipaux les envois des documents de l'assemblée à savoir : les convocations, les rapports préliminaires, et annexes, les procès-verbaux. Les élus ne disposant pas d'une adresse électronique recevront les documents par envoi postal.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Question complémentaire n°1 : indemnité au comptable du trésor

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours de la séance du 29 novembre dernier l'assemblée a délibéré en faveur de l'attribution d'une indemnité de conseil au comptable du trésor.

Il rappelle les termes de la décision et indique que les services ont omis la date d'effet qu'il convient de fixer au 1^{er} janvier 2016.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Question complémentaire n°2 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Monsieur le Maire propose que la commune prenne à son initiative deux manifestations menées jusqu'à présent par la Communauté de Communes du Pays Grand'Combien et de renouveler les demandes de financement auprès du Conseil Départemental. Sont concernés :

Charbon Ardent	montant sollicité 30 000 €
Actions culturelles	montant sollicité 20 000 €

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

L'ordre du jour est épuisé.

Monsieur BRUN Christian, Adjoint au Maire, revient sur la cérémonie des vœux qui a connu un vif succès. Il remercie les personnes qui ont contribué à son organisation. Monsieur le Maire s'associe à ces remerciements

La séance est levée à 19 h 00.

**Le Maire de La Grand'Combe
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental**


Patrick MALAVIEILLE